

Procès-verbal

Procès-verbal du GTT

Date : 05 et 06 aout 2021

Lieu : Salle de réunion Immeuble William's (ex salle Transparence)

Consécutivement à la décision du Comité exécutif du 14 juillet 2021, le Groupe Technique de Travail (GTT) s'est réuni les 5 et 6 aout 2021 en vue de relire et analyser en profondeur le Rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité national et celui sur l'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5 de la Norme sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC. Le groupe a également convenu des options idoines à proposer au Comité exécutif pour permettre à ce dernier d'adopter lesdits rapports.

- 1. De la convocation : Monsieur Jean Claude Katende, président du GTT**
- 2. Des présences**

La liste des présences est reprise en annexe.

Note :

Sont représentées les composantes « Institutions publiques » et « Société civile ». La composante Entreprise n'a pas pu prendre part au GTT suite à un empêchement.

Le Groupe a siégé en vertu de la décision prise aux réunions du GTT des 01 et 02 juillet 2020 de « se réunir valablement lorsque deux Collèges sont présents ou représentés, quitte à partager le projet de PV de la réunion avec le Collège absent pour recueillir ses opinions avant l'adoption du PV par le GTT ».

3. De l'Ordre du jour adopté

Revue et analyse des rapports sur :

- L'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité national (par l'USAID/DAI), examiné le 05 aout 2021 ; et
- L'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5 de la Norme sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC (par BDO), examiné le 06 aout 2021.

4. Du déroulement des réunions

4.1. Réunion du 05 aout 2021

a) De la méthodologie

La méthodologie convenue par le GTT pour examiner le rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle se présente comme suit :

- Procéder à la lecture croisée du rapport et de l'essentiel du rapport présenté par le ST ITIE ;
- Parcourir les constatations relevées par le consultant, dégager celles jugées pertinentes et les regrouper par axe;
- Parcourir les recommandations formulées par le consultant, dégager les plus pertinentes et les lier aux constats regroupés par axe ;
- Identifier les activités à mener pour rencontrer ces recommandations en indiquant, pour chaque activité, sa référence ou non dans le PTT.



b) Délibérations

i) Constatations et recommandations retenues.

Axe	Constatations	Recommandations
Gouvernance de l'ITIE	- Documents de gouvernance dépassés ; - Insuffisance des ressources et manque de cadre et structures stables ; - Contrat de travail du personnel stressant et enclin à des incertitudes ; - Nature de l'organisation non clarifiée ; - Inexistence d'un dispositif anti-corruption	- Adapter les textes de gouvernance de l'ITIE ; - Mettre en place un système de supervision, d'évaluation et de motivation du personnel - Revisiter la nature des contrats du personnel et réadapter l'organigramme, - Mettre en place un dispositif anti-corruption
Sensibilisation et vulgarisation	- ITIE est élitiste connue plus par les initiés que par le public; - Cassure communicationnelle entre les délégués du C.E et la base ; - Circulation sélective et peu fluide de l'information	- Elaborer et exécuter un plan de communication et de sensibilisation du public, - Vulgariser le mandat, la vision et les valeurs de l'ITIE
Finances	- Pas de ressources propres et stables - Faible mobilisation des ressources financières - Dépendance avérée aux PTF.	Mettre en place un plan de plaidoyer pour la prise en charge globale de l'ITIE
Organisation et système	- Expériences et succès existants mais non capitalisés du fait de l'inexistence de la mémoire institutionnelle ; - Faible actualisation des capacités du personnel (besoins de s'améliorer exprimés individuellement/collectivement qui demeurent des souhaits)	- Elaborer la vision et valeurs cardinales de l'ITIE ; - Mettre en place une structure de montage des mémoires institutionnelles ; - Planifier et soutenir les actions de conformité (audit) ; - Doter l'ITIE d'un plan de renforcement des capacités.

ii) Activités à mener pour rencontrer ces recommandations

Axe	Recommandation	Activité	Référence PTT	Niveau d'exécution
Gouvernance de l'ITIE	Adapter les textes de gouvernance de l'ITIE	Finaliser, adopter et publier les textes de gouvernance	Activité n° 4	En cours: Textes approuvés, restent la finalisation et la soumission au C.E
	Mettre en place un système de supervision, d'évaluation et de motivation du personnel	Finaliser le processus de recrutement des membres du ST ITIE et soumettre les conclusions au C.E pour sanction.	Activité n° 4 (voir Manuel des procédures)	En cours: Processus de recrutement avancé, Manuel des procédures en cours de finalisation
	Revisiter la nature des contrats du personnel et réadapter l'organigramme		Activité n° 4 (voir Manuel des procédures)	
	Mettre en place un dispositif anti-corruption	Rédiger le dispositif sur base du Code de conduite de l'association ITIE et le faire adopter par le C.E	Activité n° 4 (voir Manuel des procédures)	
Sensibilisation et vulgarisation	Doter l'ITIE d'un plan de communication et de sensibilisation du public,	Produire, adopter et publier le PSC	Activité n° 6	Mettre à jour le PSC existant
	Vulgariser le mandat, la vision et les valeurs de l'ITIE	Sensibiliser le public et vulgariser l'ITIE et sa vision à grande échelle	Activité n° 6	En cours
Finances		Disséminer les rapports à travers les canaux de communication de masse (ex : TV, radios communautaires);	activités 35 à 37	En cours
	Mettre en place un plan de plaidoyer pour la prise en charge globale de l'ITIE	Obtenir du Gouvernement l'effectivité du financement complet et régulier du PTT 2021-2023.		En cours

Organisation et système	Elaborer la vision et valeurs cardinales de l'ITIIE	Elaborer et faire connaître la vision et valeurs de l'ITIIE	nouvelle activité	A planifier et exécuter
	Mettre en place une structure de montage des mémoires institutionnelles ;	Mettre sur pied des mécanismes qui permettent l'installation et la perpétuation de la mémoire institutionnelle	nouvelle activité	
	Planifier et soutenir les actions de conformité (audit) ;	Mener l'audit financier et organisationnel du Comité National	Activité n° 11	En cours,
	Doter l'ITIIE d'un plan de renforcement des capacités	Elaborer et exécuter un plan de renforcement des capacités	Activités 12 A planifier et exécuter et 13	En cours: audit organisationnel: consultant recruté audit financier: recrutement en cours

iii) Recommandations au C.E

- 1) Adopter le rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité national ;
- 2) Instruire le ST de :
 - Publier sur le site le rapport adopté ;
 - Poursuivre l'exécution des activités du plan de travail ;
 - Actualiser le Plan de travail, intégrer les nouvelles activités et les exécuter.

La réunion qui a commencé à 14h 10 a pris fin à 16h20.



4.2. Réunion du 06 aout 2021.

Note : En attendant l'arrivée du Président qui s'est excusé suite à un empêchement momentané, la réunion est présidée par Albert Kabuya, membre du C.E.

a) Méthodologie convenue

- Procéder à la lecture croisée du rapport et de l'essentiel du rapport présenté par le ST ITIE ;
- Parcourir les constatations relevées par le consultant et les regrouper par axe;
- Parcourir les recommandations formulées par le consultant et les lier aux constats regroupés par axe ;
- Convenir des actions prioritaires à mener pour rencontrer l'exigence 2.5 dans la perspective de la validation en janvier 2022.

b) Délibérations

i) Des constatations

❖ Avancées dans la divulgation des propriétaires effectifs (P.E) des entreprises extractives :

- Existence d'un projet de décret devant régir la divulgation des P.E ;
- Existence d'une définition des P.E des entreprises extractives incluant les Personnes politiquement exposées (PPE) ;
- Collecte et divulgation des P.E des entreprises extractives par l'ITI-ERDC ;
- Existence au Guichet unique de Création d'entreprises (GUCE) d'une base accessible sur les propriétaires légaux ;
- Dispositions de divulgation des P.E prévues par les Code et Règlement Miniers.

❖ Faiblesses dans la divulgation des P.E

1) Législation

Ne permet pas une opérationnalisation de la divulgation des données sur la P.E.

2) Définition des P.E

Ne précise pas le seuil de participation au capital social et le terme « contrôle » de l'entreprise.

3) Périmètre de déclaration

- Il ne porte que sur les entreprises retenues pour la conciliation et n'est pas étendu aux entreprises qui sont en deçà du seuil de matérialité;
- Les entreprises cotées en bourse et leurs filiales exclusives n'ont pas déclaré la place boursière et le lien donnant à la documentation déposée ;
- Déclarations non exhaustives : Sur 67 entreprises du rapport assoupli devant déclarer leurs P.E, 20 ont déclaré et parmi elles, 9 seulement ont soumis de déclarations exhaustives ;
- Le rapport assoupli ne liste pas les 47 entreprises qui n'ont déclaré et ne donne pas d'explications. Il n'évalue pas aussi la fiabilité des déclarations sur la P.E ;

4) Sensibilisation et vulgarisation

Aucune activité menée pour sensibiliser et former les entreprises du périmètre unilatéral (voir rapport assoupli).

ii) Des recommandations

1) Législation : implémenter le cadre légal sur la divulgation des P.E

- Accélérer l'approbation et la publication de l'arrêté portant divulgation de la propriété effective et réviser le Règlement d'hydrocarbures ;
- Converger les réformes en matière de lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment et la corruption avec la mise en œuvre de l'exigence 2.5 de l'ITI-ERDC ;
- Accélérer la mise en place d'un cadre juridique pour les données à caractère personnel.

2) Définition des P.E

Approuver la définition de la Propriété effective alignée à l'exigence 2.5. retenue dans le projet de décret, clarifier le seuil de participation et le terme « contrôle » de l'entreprise ;



3) Périmètre :

- Etendre la déclaration des P.E aux entreprises en deçà du seuil de matérialité ;
- Clarifier le traitement des sociétés cotées en bourse et de leurs filiales exclusives, des sociétés appartenant à l'Etat et des PPE occupant des fonctions dans l'entreprise ;
- Demander aux Ministres sectoriels d'enjoindre à toutes entreprises détentrices de titres ou d'autorisation ainsi que les entreprises qui font une demande de permis à soumettre une déclaration sur la PE ;
- Assurer la diffusion de la lettre à travers tous les moyens de communication pertinents ;
- Publier sur le site ITIE la liste des entreprises qui n'ont pas soumis de déclaration accompagnée d'explications ;
- Exiger du CAMI qu'il collecte les informations sur les P.E auprès des requérants lors de l'octroi et du renouvellement des droits ;
- Documenter les options prises par le Comité Exécutif en ce qui concerne la déclaration des P.E par les toutes les entreprises jugées 'à risque'.

4) Sensibilisation

Sensibiliser et former toutes les entreprises à la déclaration de leurs P.E.

5) Plan de travail

L'actualiser en tenant compte des activités issues des recommandations.

iii) Propositions d'actions pour la mise en œuvre de l'Exigence 2.5

- Décider des options d'implémentation du Registre des P.E ;
- Rechercher l'approbation politique des ministres sectoriels ;
- Mettre sur pied un groupe de travail regroupant et les Entités concernées par la divulgation des P.E ;
- Procéder à des modifications légales ;
- Sensibiliser et renforcer en capacités les parties déclarantes ;
- Collecter et divulguer les données.

iv) Recommandations du GTT au Comité Exécutif

- Adopter le rapport et instruire le ST de le publier sur le site puis le disséminer ;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires ci- après, avant la validation, ceci pour rencontrer l'exigence 2.5:

N°	Actions	Responsabilité
1	Finaliser le projet de Décret portant engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE en RDC, l'adopter et le publier.	GTT, Comité Exécutif, Premier Ministre
2	Finaliser le projet d'Arrêté interministériel portant divulgation des propriétaires effectifs, l'adopter et le publier.	GTT, Comité Exécutif, Ministres sectoriels
3	Obtenir des Ministres sectoriels des lettres invitant toutes les entreprises extractives à déclarer leurs propriétaires effectifs, les transmettre aux concernées et les publier.	comité Exécutif, Ministres sectoriels, ST
4	Sensibiliser et renforcer les capacités des parties déclarantes	ST ITIE
5	Collecter et divulguer les données	ST ITIE
6	Suivre et évaluer l'exécution des actions.	ST ITIE, Comité exécutif, P. prenantes

La réunion qui avait commencé à 14h30 s'est terminée à 16h20.

Fait à Kinshasa, le 06 AOUT 2020

Le rapporteur



Franck Nzira

Le Président du GTT

Jean-Claude Katende

